

Sage

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne

Quoi de neuf

Version 2023.1

Décembre 2022

Sage 50–Édition canadienne

Service des ventes : 1-888-261-9610

Service à la clientèle : 1-888-222-8985

Soutien technique : 1-888-522-2722

13888 Wireless Way, Suite 305

Richmond, BC, Canada V6V 0A3

604-207-9480

fr.Sage50Accounting.ca

La présente est une publication de Sage Software, Inc.

© 2022 The Sage Group plc ou ses partenaires. Tous droits réservés. Sage, les logos Sage et les noms des produits et services de Sage énoncés dans les présentes sont des marques commerciales de Sage Group plc ou de ses partenaires. Toutes les autres marques commerciales sont la propriété de leurs sociétés respectives.

Dernière mise à jour : 2022-12-19

Table des matières

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Version 2023.1)	1
Nouveautés et améliorations du produit	1
Meilleure expérience utilisateur	1
Mise à jour de l'intégration de Google	1
Conformité aux lois gouvernementales	1
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2023	1
Problèmes résolus	1
Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2023	2
Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt	2
Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt	2
Fédéral	3
Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Manitoba	4
Nouveau-Brunswick	4
Terre-Neuve-et-Labrador	4
Territoires du Nord-Ouest	5
Nouvelle-Écosse	5
Nunavut	5
Ontario	6
Île-du-Prince-Édouard	6
Québec	6
Saskatchewan	7
Yukon	7
Modifications apportées aux taxes et aux taux	7
Facteurs d'indexation pour 2023	8
Plafonds des gains assurables de la commission des accidents du travail pour 2023	8
Modifications au Régime de pension du Canada	9
Modifications au Régime de rentes du Québec	9
Modifications apportées à l'assurance-emploi	9

Modifications au Régime québécois d'assurance parentale	10
Avant de commencer votre traitement de la paie	10
Préparation de la paie suite aux modifications de l'impôt	10
Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés	10
Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés	11
Directives d'indexation	12
Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation	12
Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit	13
Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?	13
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement	13
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement	14
Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.	14
Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité	14
Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Version 2023.0)	15
Nouveautés et améliorations du produit	15
Amélioration de la paie	15
Flexibilité et efficacité lors du traitement de la paie	15
Améliorations apportées à Sage 50	15
Gagnez du temps et réduisez les risques d'erreurs pendant le rapprochement bancaire. .	15
Meilleure expérience utilisateur	15
Créez des bordereaux de paiement lorsque vous payez des fournisseurs en espèces ou par carte de crédit	16
Adresses électroniques plus longues pour les employés	16
Prise en charge de la version 32 ou 64 bits de vos applications Microsoft	16
Raccourcis supplémentaires dans la fenêtre d'accueil	16
Sécurité de base de données renforcée	16
Nouveau raccourci vers le soutien technique sur le bureau	16
Champs supplémentaires pour les bordereaux de dépôt	17
Marque Sage - Aspect et convivialité repensés	17
Nouveau logo, nouvelle icône de programme et nouvelles couleurs	17

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Version 2023.1)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Version 2023.1) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

Nouvelles fonctionnalités et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Meilleure expérience utilisateur			
Mise à jour de l'intégration de Google Envoyez des courriels via Gmail en toute confiance! Nous avons aligné le flux de travail de messagerie électronique avec la sécurité de Google lorsque vous utilisez Gmail comme client de messagerie.	Oui	Oui	Oui
Conformité aux lois gouvernementales			
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2023 Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, vous bénéficiez du traitement exhaustif et ponctuel de la paie à l'interne dans Sage 50 Comptabilité pour vous aider à gagner du temps et réduire le risque de pénalités liées à l'impôt à la fin de l'année. ¹	Oui	Oui	Oui

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

¹ Vous devez avoir un plan de services comprenant la paie.

(Comptabilité Supérieur et versions plus élevées) Lorsque vous travaillez en mode multi-utilisateur dans une entreprise partagée, Sage 50 ne se ferme plus après l'impression d'un bordereau de dépôt.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) L'utilitaire d'importation autonome (Sage_SA_import.exe) qui se trouve dans le dossier du programme n'importait pas les transactions. Ce problème a été résolu.

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2023

Important! Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, votre mise à jour du produit inclut les modifications de l'impôt pour le 1er janvier 2023. Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez votre bureau des services fiscaux ou visitez le [site Web de l'ARC](#).

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur le 1er janvier 2023, conformément à la dernière édition des documents Formules pour le calcul des retenues sur la paie de l'Agence du revenu du Canada, et du document Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations de Revenu Québec, ainsi que les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et le régime de rentes du Québec.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

Cette mise à jour de l'impôt contient les modifications apportées aux tables d'impôt et les calculs de l'impôt de Sage 50 Comptabilité. Ce document concerne seulement les changements apportés à l'impôt pour lesquels vous devrez éventuellement faire des corrections dans vos fiches de paie.

Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt

Les modifications suivantes ont été annoncées soit pour les taux d'imposition ou les seuils de revenu. Sauf indications contraires, ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

Fédéral

Tranches et taux d'imposition fédéraux

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 53 359 \$	15 %
Sur la tranche entre 53 359 \$ et 106 717 \$	20,5 %
Sur la tranche entre 106 717 \$ et 165 430 \$	26 %
Sur la tranche entre 165 430 \$ et 235 675 \$	29 %
Sur la portion qui excède 235 675 \$	33 %

Alberta

Tranches et taux d'imposition de l'Alberta

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 142 292 \$	10 %
Sur la tranche entre 142 292 \$ et 170 751 \$	12 %
Sur la tranche entre 170 751 \$ et 227 668 \$	13 %
Sur la tranche entre 227 668 \$ et 341 502 \$	14 %
Sur la portion qui excède 341 502 \$	15 %

Colombie-Britannique

Tranches et taux d'imposition de la Colombie-Britannique

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 45 654 \$	5,06 %
Sur la tranche entre 45 654 \$ et 91 310 \$	7,7 %
Sur la tranche entre 91 310 \$ et 104 835 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 104 835 \$ et 127 299 \$	12,29 %
Sur la tranche entre 127 299 \$ et 172 602 \$	14,7 %
Sur la tranche entre 172 602 \$ et 240 716 \$	16,8 %
Sur la portion qui excède 240 716 \$	20,5 %

Manitoba

Tranches et taux d'imposition du Manitoba

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 36 842 \$	10,8 %
Sur la tranche entre 36 842 \$ et 79 625 \$	12,75 %
Sur la portion qui excède 79 625 \$	17,4 %

Nouveau-Brunswick

Tranches et taux d'imposition du Nouveau-Brunswick

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 47 715 \$	9,4 %
Sur la tranche entre 47 715 \$ et 95 431 \$	14 %
Sur la tranche entre 95 431 \$ et 176 756 \$	16 %
Sur la portion qui excède 176 756 \$	19,5 %

Terre-Neuve-et-Labrador

Tranches et taux d'imposition de Terre-Neuve-et-Labrador

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 41 457 \$	8,7 %
Sur la tranche entre 41 457 \$ et 82 913 \$	14,5 %
Sur la tranche entre 82 913 \$ et 148 027 \$	15,8 %
Sur la tranche entre 148 027 \$ et 207 239 \$	17,8 %
Sur la tranche entre 207 239 \$ et 264 750 \$	19,8 %
Sur la tranche entre 264 750 \$ et 529 500 \$	20,8 %
Sur la tranche entre 529 500 \$ et 1 059 000 \$	21,3 %
Sur la portion qui excède 1 059 000 \$	21,8 %

Territoires du Nord-Ouest

Tranches et taux d'imposition des Territoires du Nord-Ouest

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 48 326 \$	5,9 %
Sur la tranche entre 48 326 \$ et 96 655 \$	8,6 %
Sur la tranche entre 96 655 \$ et 157 139 \$	12,2 %
Sur la portion qui excède 157 139 \$	14,05 %

Nouvelle-Écosse

Aucun changement

Tranches et taux d'imposition de la Nouvelle-Écosse

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 29 590 \$	8,79 %
Sur la tranche entre 29 590 \$ et 59 180 \$	14,95 %
Sur la tranche entre 59 180 \$ et 93 000 \$	16,67 %
Sur la tranche entre 93 000 \$ et 150 000 \$	17,5 %
Sur la portion qui excède 150 000 \$	21 %

Nunavut

Tranches et taux d'impôt du Nunavut

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 50 877 \$	4,0 %
Sur la tranche entre 50 877 \$ et 101 754 \$	7,0 %
Sur la tranche entre 101 754 \$ et 165 429 \$	9,0 %
Sur la portion qui excède 165 429 \$	11,5 %

Ontario

Tranches et taux d'imposition de l'Ontario

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 49 231 \$	5,05 %
Sur la tranche entre 49 231 \$ et 98 463 \$	9,15 %
Sur la tranche entre 98 463 \$ et 150 000 \$	11,16 %
Sur la tranche entre 150 000 \$ et 220 000 \$	12,16 %
Sur la portion qui excède 220 000 \$	13,16 %

Île-du-Prince-Édouard

Aucun changement

Tranches et taux d'imposition de l'Île-du-Prince-Édouard

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 31 984 \$	9,8 %
Sur la tranche entre 31 984 \$ et 63 969 \$	13,8 %
Sur la portion qui excède 63 969 \$	16,7 %

Québec

Aucun changement

Tranches et taux d'imposition du Québec

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 49 275 \$	15 %
Sur la tranche entre 49 275 \$ et 98 540 \$	20 %
Sur la tranche entre 98 540 \$ et 119 910 \$	24 %
Sur la portion qui excède 119 910 \$	25,75 %

Saskatchewan

Tranches et taux d'imposition du Saskatchewan

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 49 720 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 49 720 \$ et 142 058 \$	12,5 %
Sur la portion qui excède 142 058 \$	14,5 %

Yukon

Tranches et taux d'imposition du Yukon

Tranches d'imposition pour 2023	Taux
Sur les premiers 53 359 \$	6,4 %
Sur la tranche entre 53 359 \$ et 106 717 \$	9,0 %
Sur la tranche entre 106 717 \$ et 165 430 \$	10,9 %
Sur la tranche entre 165 430 \$ et 500 000 \$	12,8 %
Sur la portion qui excède 500 000 \$	15,0 %

Modifications apportées aux taxes et aux taux

À compter du 1er janvier 2023, les crédits d'impôt fédéraux, provinciaux et territoriaux que les employés peuvent réclamer seront modifiés. Ces modifications sont reflétées dans le nouveau formulaire fédéral TD1, ainsi que le formulaire TD1 provincial ou territorial et le formulaire TP-1015.3 du Québec.

Montants personnels de base fédéraux et provinciaux

Provinces / Territoires	Montants personnels de base
Fédéral	15 000 \$
Alberta	21 003 \$
Colombie-Britannique	11 981 \$
Manitoba	10 855 \$
Nouveau-Brunswick	12 458 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	10 382 \$

Provinces / Territoires	Montants personnels de base
Territoires du Nord-Ouest	16 593 \$
Nouvelle-Écosse	11 481 \$
Nunavut	17 925 \$
Ontario	11 865 \$
Île-du-Prince-Édouard	12 000 \$
Québec	17 183 \$
Saskatchewan	17 661 \$
Yukon	15 000 \$

Facteurs d'indexation pour 2023

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont annoncé leurs facteurs d'indexation pour 2023.

Facteurs d'indexation fédéraux et provinciaux

Provinces / Territoires	Facteur d'indexation
Fédéral	6,3 %
Alberta	6 %
Colombie-Britannique	6 %
Manitoba	7 %
Nouveau-Brunswick	6,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador	5,9 %
Territoires du Nord-Ouest	6,3 %
Nunavut	6,3 %
Ontario	6,5 %
Québec	6,44 %
Saskatchewan	6,3 %
Yukon	6,3 %

Plafonds des gains assurables de la commission des accidents du travail pour 2023

Les plafonds des gains assurables sont les suivants :

Provinces / Territoires	Plafond des gains assurables
Alberta	102 100 \$
Colombie-Britannique	112 800 \$
Manitoba	153 380 \$
Nouveau-Brunswick	74 800 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	72 870 \$
Territoires du Nord-Ouest	107 400 \$
Nouvelle-Écosse	69 800 \$
Nunavut	107 400 \$
Ontario	110 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	65 000 \$
Québec	91 000 \$
Saskatchewan	96 945 \$
Yukon	98 093 \$

Modifications au Régime de pension du Canada

Pour l'année 2023, le gain maximum ouvrant droit à pension pour le Régime de pension du Canada (RPC) a augmenté pour s'établir à 66 600 \$. Le taux de cotisation des employés est de 5,95 %. La cotisation maximale des employés est de 3 754,45 \$. L'employeur peut cotiser un montant égal au total des cotisations d'un employé.

Modifications au Régime de rentes du Québec

En 2023, les cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) n'ont pas changé. Le plafond des gains ouvrant droit à pension est 66 600 \$. Le taux de cotisation des employés au RRQ est de 6,4%. Le montant maximal des cotisations de l'employé au RRQ pour 2023 est 4 038,40 \$. L'employeur cotise un montant égal au total des cotisations d'un employé.

Modifications apportées à l'assurance-emploi

Pour 2023, à l'extérieur du Québec, le taux de cotisation est de 1,63 %. Le maximum de revenus assurables annuels est de 61 500 \$ pour un montant maximal des cotisations annuelles de 1 002,45 \$.

Au Québec, le taux de cotisation à l'assurance-emploi est de 1,27 % et le maximum de revenus assurables annuels est de 61 500 \$. Le montant maximal des cotisations annuelles est de 781,05 \$.

Modifications au Régime québécois d'assurance parentale

Pour 2023, le plafond des gains ouvrant droit au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est de 91 000 \$. Le taux de cotisation au RQAP pour les employés est fixé à 0,494 %. Le taux de cotisation au RQAP pour les employeurs est fixé à 0,692 %.

Avant de commencer votre traitement de la paie

- Réviser le nouveau formulaire TD1 fédéral, ainsi que le formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3 du Québec) pour vous familiariser avec les changements.
- Fournir les formulaires TD1 2023 fédéral/provincial/territorial à vos employés au cas où ils devraient apporter des changements à leurs montants personnels de base.
- Ajuster les fiches de vos employés dans Sage 50 Comptabilité afin de refléter les nouveaux crédits d'impôt.

Préparation de la paie suite aux modifications de l'impôt

Cette section présente les ajustements que vous devez réaliser dans Sage 50 Comptabilité une fois que les modifications de l'impôt entrent en vigueur.

Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt fédéral, suivez ces étapes :

1. Si le montant de crédit d'impôt fédéral personnel d'un employé a changé, cet employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 fédéral.
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Fédéral pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt fédéral.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.

6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt provincial/territorial, suivez ces étapes :

1. Si l'employé change ses montants de crédit d'impôt, l'employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3 pour le Québec).
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Provincial pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt provincial ou territorial, ainsi que la province ou territoire auquel vous voulez apporter des changements.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 provincial ou territorial, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.

- Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 provincial/territorial, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Directives d'indexation

Dans Sage 50 Comptabilité, il y a deux champs à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés qui contiennent les montants des employés qui sont assujettis à l'indexation :

- Autres montants fédéraux indexés
- Autres montants provinciaux indexés

Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation

À partir du montant total du crédit d'impôt du formulaire TD1 fédéral, soustrayez les éléments qui ne sont pas assujettis à l'indexation. Les crédits d'impôt personnels dans le formulaire TD1 fédéral qui ne sont pas présentement assujettis à l'indexation sont :

- Montant pour revenu de pension
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps partiel)
- Montant pour revenu de pension, frais de scolarité et montant relatif aux études transférés du conjoint ou personne à charge

Concernant les montants de crédit d'impôt provincial, certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini leurs propres critères d'indexation. Par exemple, en Alberta et en Ontario, tous les montants de crédit d'impôt sont assujettis à l'indexation.

Puisque les critères d'indexation varient d'une juridiction à une autre et qu'ils peuvent changer, vous devriez réviser ceux qui sont établis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avant d'entrer le montant de crédit d'impôt de l'employé dans le champ Crédit d'impôt fédéral (ou provincial) assujetti à l'indexation.

Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit

Important ! Les mises à jour du produit de Sage 50 Comptabilité sont offertes uniquement aux abonnés de Sage Services d'Affaires. Les mises à jour et les fonctions de la Paie sont offertes seulement aux abonnés de Sage Services d'Affaires dont le forfait comprend les mises à jour de l'impôt. Si vous n'êtes pas certain(e) que votre abonnement soit toujours en vigueur ou bien si vous voulez vous abonner ou renouveler votre abonnement, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?

- Automatiquement, en utilisant Sage 50 Comptabilité (recommandé).
- Manuellement, en utilisant Sage 50 Comptabilité.
- En téléchargeant la mise à jour à partir du site Web de Sage 50.
- En exécutant le disque de la mise à jour du produit, si vous avez payé pour la réception d'un disque.

Sauvegardez vos données	Effectuez toujours une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer votre mise à jour du produit et avant toute modification importante, par exemple avant d'avancer la date de session à un nouvel exercice ou une nouvelle année civile.
-------------------------	--

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement

Sage 50 Comptabilité vérifie automatiquement les mises à jour du produit chaque fois que vous êtes connecté à Internet. Lorsqu'une mise à jour est disponible, celle-ci est téléchargée en arrière-plan. Lorsque vous fermez Sage 50 Comptabilité, vous êtes informé(e) qu'une mise à jour est prête à être installée. Cliquez sur Oui pour l'installer. Vous n'avez pas besoin de saisir la moindre information pendant le processus de mise à jour.

Pour en savoir plus, cherchez « Mises à jour automatiques » dans l'Aide.

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement

Les « mises à jour automatiques » sont activées par défaut. Nous vous recommandons de ne pas désactiver ce paramètre. Si vous choisissez de désactiver cette option, vous pouvez toujours télécharger les mises à jour lorsque vous vous connectez à Internet.

Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.

Les mises à jour sont aussi disponibles sur le [site Web de Sage 50](#). Veuillez suivre les directives d'installation.

Important! Mise à jour de Sage 50 Comptabilité dans un environnement multi-utilisateur (Sage 50 Comptabilité Supérieur et ultérieur)

- Installez cette mise à jour du produit sur tous les ordinateurs qui exécutent Sage 50 Comptabilité, y compris les ordinateurs sur lesquels vous avez effectué les installations de type serveur seulement de Sage 50 Comptabilité.

Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité

Une mise à niveau de Sage 50 Comptabilité peut comprendre un ou plusieurs changements :

- **Obtenir la version la plus récente** - Si vous voulez recevoir les mises à jour les plus récentes pour votre produit Sage 50 Comptabilité actuel, vous pouvez effectuer une mise à niveau à partir d'une version antérieure de Sage 50 Comptabilité.
- **Passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé** - Si vous avez besoin d'un ensemble de fonctions plus puissantes, vous pouvez passer à la version la plus récente d'un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé (par exemple, passez de Sage 50 Comptabilité Supérieur à Sage 50 Comptabilité Quantum). Cette option met également à niveau votre version de Sage 50 Comptabilité, si vous n'utilisez pas déjà la dernière version du programme.
- **Ajouter plus de licences d'utilisateur** - Si vous désirez augmenter le nombre d'utilisateurs simultanés dans Sage 50 Comptabilité, vous pouvez effectuer une mise à niveau de votre programme afin d'autoriser plusieurs utilisateurs. Au besoin, cette option met également à niveau votre version et en même temps, elle vous fait passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé.

Dans l'un des scénarios précités ou pour en savoir plus sur la mise à niveau de votre solution Sage 50 Comptabilité, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Version 2023.0)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Version 2023.0) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

Nouvelles fonctionnalités et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Amélioration de la paie			
Flexibilité et efficacité lors du traitement de la paie Vous avez besoin de mettre à jour des informations concernant vos employés pendant le traitement de la paie? Vous pouvez désormais le faire sans avoir à ressaisir les données. ¹ Vous pouvez aussi créer rapidement des employés sans avoir à fournir de données de paie.	Oui	Oui	Oui
Améliorations apportées à Sage 50			
Gagnez du temps et réduisez les risques d'erreurs pendant le rapprochement bancaire. Créez des règles bancaires et appliquez-les aux opérations provenant de flux bancaires ou de relevés téléversés pour y consacrer moins de temps et d'efforts. ²	Oui	Oui	Oui
Meilleure expérience utilisateur			

¹ Vous devez avoir un plan de services comprenant la paie.

² Vous devez avoir un plan de services comprenant les services bancaires.

	Pro	Supérieur	Quantum
<p>Créer des bordereaux de paiement lorsque vous payez des fournisseurs en espèces ou par carte de crédit</p> <p>Nous avons été à l'écoute! Vous pouvez désormais envoyer des bordereaux de paiement aux fournisseurs lorsque vous les réglez en espèces ou par carte de crédit. Les factures incluses dans le paiement figurent également sur le bordereau.</p>	Oui	Oui	Oui
<p>Adresses électroniques plus longues pour les employés</p> <p>La longueur maximale autorisée pour une adresse électronique dans la fenêtre Enregistrements des employés a été augmentée à 129 caractères.</p>	Oui	Oui	Oui
<p>Prise en charge de la version 32 ou 64 bits de vos applications Microsoft</p> <p>Que vous ayez installé Microsoft 365 64 bits ou une version 32 bits précédente d'Office, vous pouvez travailler avec l'une ou l'autre version d'Office si vous utilisez les documents de Microsoft Office dans Sage 50.</p>	Oui	Oui	Oui
<p>Raccourcis supplémentaires dans la fenêtre d'accueil</p> <p>Le nombre de raccourcis est passé de 10 à 25 pour une flexibilité maximale.</p>	Oui	Oui	Oui
<p>Sécurité de base de données renforcée</p> <p>Pour permettre des mots de passe plus longs et plus complexes et pour offrir une meilleure sécurité, Sage 50 accepte désormais un maximum de 129 caractères pour la base de données de l'entreprise.</p>	Oui	Oui	Oui
<p>Nouveau raccourci vers le soutien technique sur le bureau</p>	Oui	Oui	Oui

	Pro	Supérieur	Quantum
Nous avons inclus une option permettant d'installer un raccourci vers les ressources de soutien technique sur le bureau. Vous pouvez ainsi être certain que vos demandes d'assistance sont bien adressées à Sage.			
<p>Champs supplémentaires pour les bordereaux de dépôt</p> <p>Si votre banque requiert des renseignements supplémentaires sur vos bordereaux de dépôt, Sage 50 vous permet désormais d'inclure des champs de compte du GL supplémentaires dans le Sage 50 Concepteur de formulaires.</p>	Oui	Oui	Oui
Marque Sage - Aspect et convivialité repensés			
<p>Nouveau logo, nouvelle icône de programme et nouvelles couleurs</p> <p>Dans le programme lui-même, vous remarquerez une nouvelle icône de programme Sage 50 et le logo vert vif de Sage que nous avons récemment dévoilé. La palette de couleurs met l'accent sur le vert vif, le noir et le blanc, conformément à l'identité Sage qui porte essentiellement sur la simplicité et la perspicacité.</p>	Oui	Oui	Oui

